

Sonnard Hubert  
Ch du Carroz 2

1521 Curtilles

A la Municipalité de Curtilles  
Place du Collège

1521 Curtilles

Curtilles, le 13 mars 2021

Reçu le 13.03.2021  
au bureau communal  
en main propre  
Hubert Sonnard



Opposition à la création d'une zone agricole sur la parcelle no 226

Monsieur le Syndic,

Après avoir consulté attentivement le PGA qui est actuellement à l'enquête, ainsi qu'à la séance que nous avons eue en date du 11 mars 2021, je vous confirme mon opposition à la création d'une zone agricole sur la dite parcelle.

Argumentaires

- Vous constaterez que la séparation de ma parcelle no 226 et la parcelle agricole no 552 est séparée par un mur surmonté d'un treillis sur pratiquement les 3/4 de la longueur. Soit environ 14,5 mètres en prolongation de la ferme. Ce qui fait qu'environ 11,5 mètres de mur séparent deux zones agricoles. (Voir croquis et photos annexées)

- La parcelle 226 étant égale ou supérieure à 2500 mètres est sera de ce fait en principe soumise au droit rural foncier Art 2.2 C.

- La rénovation de la ferme permettrait la création de 6 appartements. La limite de la zone agricole est actuellement à 3 mètres de la ferme, cette situation ne permet pas d'utiliser cette surface comme zone de détente.

Ma demande

Au vu de ce qui précède, je vous demande de passer cette zone agricole en zone verdure, permettant ainsi de la soustraire au droit rural et permettant également d'entrevoir des possibilités de création d'espace détente au vu des potentiels du nombre de familles qui pourraient à l'avenir venir habiter sur cette parcelle.

Comme vous pouvez le constater cette demande n'a aucune incidence sur d'autres parcelles, et ne vise pas l'augmentation d'un potentiel de construction de cette parcelle.

C'est pourquoi j'espère que vous tiendrez compte de cette opposition et je reste bien entendu à votre entière disposition.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir Monsieur le Syndic, mes salutations distinguées.

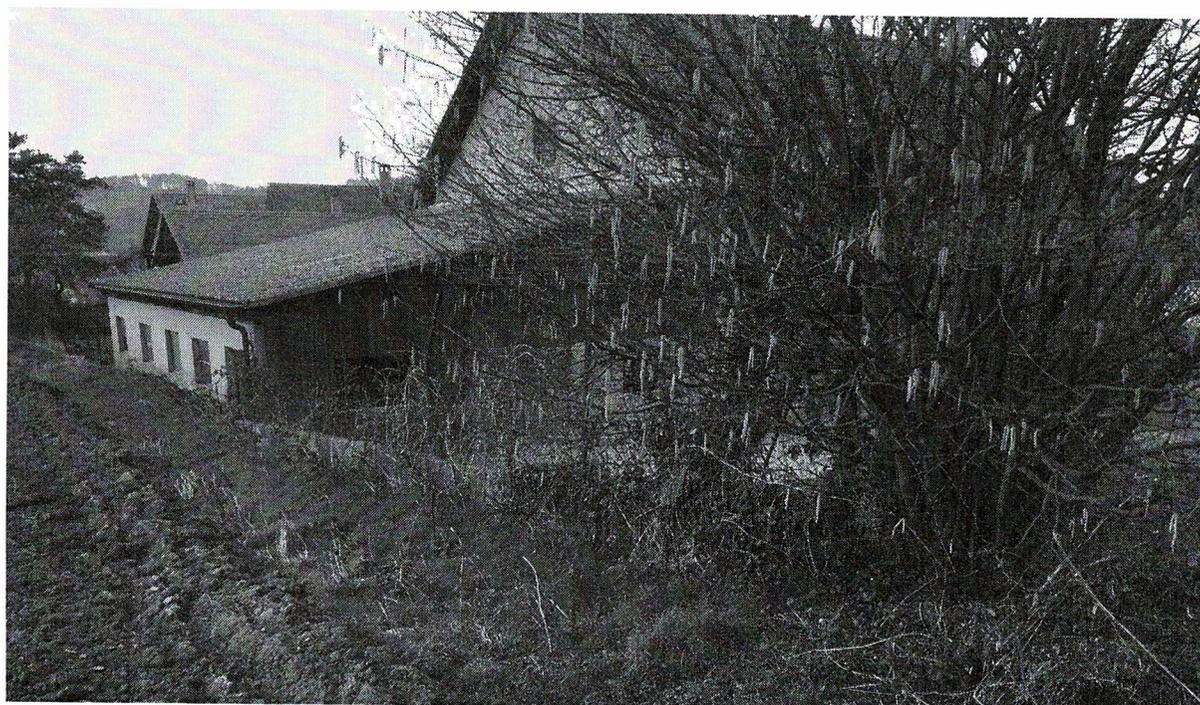
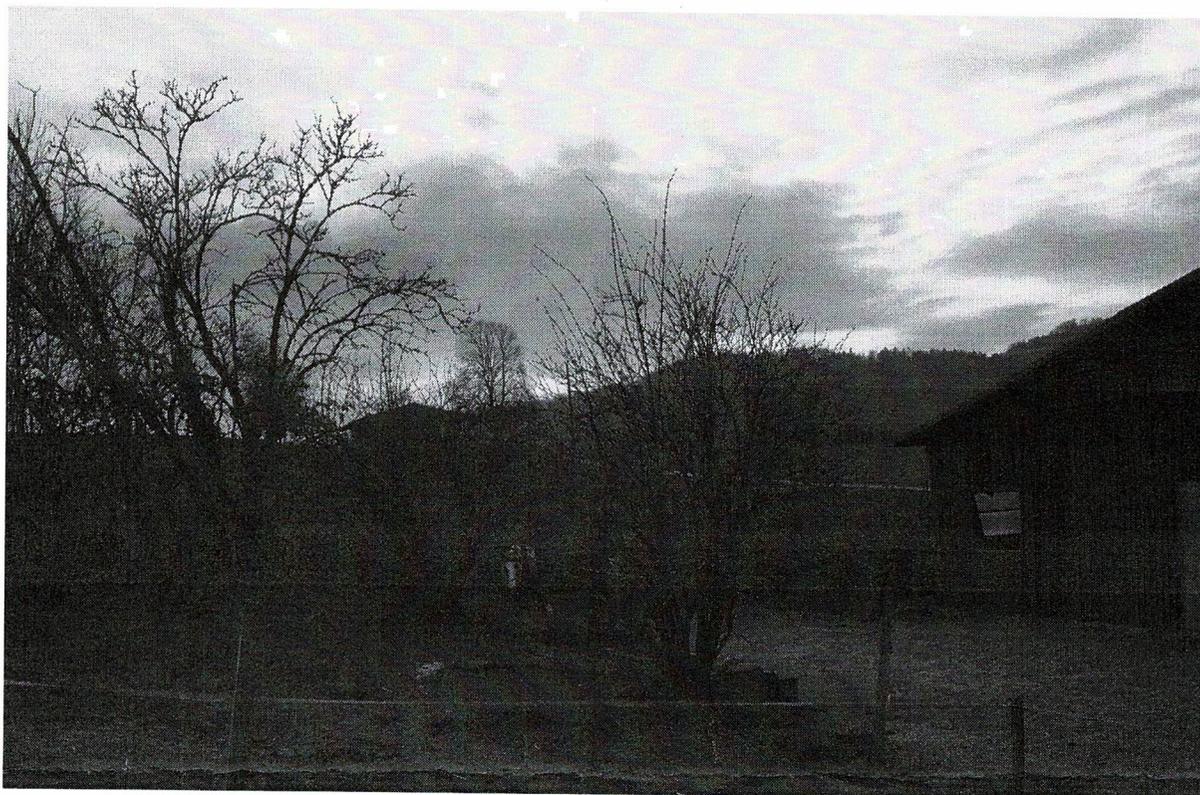
Hubert Sonnard

Annexes mentionnées.

Sonnard Hubert  
Ch du Carroz

1521 Curtilles

Vue du mur de séparation des parcelles 226 et 552



## Extrait du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF)



No de l'immeuble	226
E-GRID	CH957083804553
Commune (No OFS)	Curtilles (5669)
Surface	2808 m <sup>2</sup>

Identifiant de l'extrait	E58F-058B-C357-454-198-226
Date de création de l'extrait	09.03.2021
Service chargé du cadastre	Direction du cadastre et de la géoinformation (DCG) Avenue de l'université 5, 1014 Lausanne <a href="https://www.vd.ch/dcg">https://www.vd.ch/dcg</a>

- mur avec treillis
- zone centre selon projet PGA
- zone verdure en remplacement zone agricole